

*COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015*

Convocation du 17 mars 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre mars le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme POUILLY Marie-Cécile Maire ;

La séance débute à 20h30.

Étaient présents : Mmes BADERA, GALIERE, POUILLY
Mrs BRUN, CALMUS, CAZALET, DERRE, GASNIER, HANQUEZ,
OCZACHOWSKI, SEMETEYS

Secrétaire de séance : Mr DERRE

Absent excusé : Mr GUILLAIN

Procuration : Mr GUITTARD à Mme GALIERE
Mr BOULERAND à Mr DERRE
Mme DINARD à Mr OCZACHOWSKI

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2015 :

Approbation à l'unanimité

II- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr DERRE est désigné secrétaire de séance.

III- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2014 :

Mr Derré adjoint en charge des finances présente et constate la parfaite concordance entre le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2014.

Il commente le compte administratif et fait remarquer qu'il traduit plusieurs choses :

- la maîtrise des coûts et des factures, tant au niveau du secrétariat qu'au niveau des employés communaux ; cet effort mérite d'être salué.
- l'impact de la hausse des impôts locaux, qui n'avaient pas été augmentés depuis longtemps et qui avaient dus l'être d'une part pour compenser la baisse des dotations étatiques et d'autre part pour contribuer au rétablissement des finances de la commune. Il faut souligner que, malgré cette hausse, le taux d'imposition du foncier bâti et celui de la taxe d'habitation restent très en dessous des moyennes départementales et nationales.

La section d'investissement montre un déficit de 23 316.51 € pour rappel, celui-ci était de 102 644.20 € sur le compte administratif 2013.

La section de fonctionnement montre un excédent de 130 394.63 € pour rappel, celui-ci était de 84 178.46 € sur le compte administratif 2013.

Mme le Maire se retire afin de laisser Mme GALIERE, doyenne du Conseil, présider le vote du compte de gestion et du compte administratif de la commune pour l'année 2014.

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

⇒ Section investissement :

- recettes : article 1068 = 23 316,51 €
- dépenses : chapitre 021 = 11 231,63 €

⇒ Section fonctionnement :

- recettes : chapitre 002 = 107 078,12 €
- dépenses : chapitre 023 = 11 231,63 €

Ces résultats seront repris au Budget Primitif 2015.

Vote oui à l'unanimité.

IV- REVISION DES DIFFERENTS TARIFS COMMUNAUX :

➤ **salle des fêtes et matériel :**

Les tarifs de location de la salle des fêtes, ainsi que du matériel (tables et bancs) restent inchangés.

Pour rappel les tarifs 2014 :

Salle des fêtes	COMMUNE 2015	HORS COMMUNE 2015
SOIREE	210	450
VIN D'HONNEUR	110	220
MENAGE	100	100
JOURNEE SUPP	110	215
CHAUFFAGE JOURNALIER	100	100

La caution reste fixée à 800 €

Lors de la réservation un acompte de 50% devra être versé. Celui-ci sera encaissé en cas d'annulation moins de 1 mois avant la date de réservation.

➤ **Barnum :**

Le barnum est loué aux habitants de Faveroles et des Pinthières au tarif de 350 € (2 personnes sur place pour le montage et le démontage).

Une caution de 600 € est demandée.

Cette augmentation de tarif sera effective à dater du 1er avril 2015

Tarif voté à l'unanimité.

➤ **Logement communal :**

Son loyer mensuel est fixé à partir du 1er mai 2015 :
330 €uros + 75 €uros de charges (chauffage).

Tarif voté à la majorité (13 pour – 1 contre).

➤ **Taxe de séjour :**

Il est décidé la création à compter du 1^{er} juin 2015 d'une taxe de séjour pour les gîtes et chambres d'hôtes de la commune : 0,40 €uros par enfant de 5 à 16 ans et 0,80 €uros par personne à partir de 16 ans. Sous réserve de la législation en vigueur.

Vote à l'unanimité.

➤ **Cimetière :**

Les tarifs du cimetière restent inchangés pour l'instant, une réunion avec les représentants de la commune des Pinthières devant avoir lieu prochainement pour faire un point complet sur le cimetière.

V – REVISION DES IMPOTS:

Toujours pour compenser les baisses des dotations étatiques et permettre à la commune de redresser plus complètement les finances communales et recommencer à investir, une augmentation des impôts (foncier bâti et habitation) est envisagée.

Cette année encore, les taux d'imposition à Faverolles restent bien en-deça des moyennes nationales et départementales.

TAXES	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	12,24%	13 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17 %	17,50 %
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	36,44 %	36,44 %

Vote à l'unanimité pour ces nouveaux taux.

VI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 :

1 - Le conseil municipal décide d'accorder les subventions aux organismes suivants :

- Syndicat d'initiative de Nogent-le-Roi : 100 €
- ADMR : 800 €
- GRACES : 300 €
- Jumelage : 100 €
- APE : 250 €
- SITED (coupons transport vers les lycées) Le prix du coupon reste en attente, compte tenu du fait que le sort du SITED sera clarifié à la rentrée scolaire 2015.
- une enveloppe de 500 euros pour subvenir à toute éventuelle demande ultérieure.

Subvention pour le SIVU : 145 000 € + 30 000 € reliquat 2014.

Subvention d'équilibre pour le service assainissement de la commune : 44 735 €

Vote oui à l'unanimité.

2- Madame le maire propose à l'assemblée la création d'un poste de quatrième adjoint.

Vote à l'unanimité.

Le montant des indemnités est fixé dans la limite de l'enveloppe budgétaire. Au taux de 7 % de l'indice 1015 (commune de 500 à 999 habitants). Taux identique aux 2^{ème} et 3^{ème} adjoints.

Monsieur Jacky GASNIER, se porte seul candidat.

Elu à la majorité (13 pour – 1 abstention).

Après ces informations à caractère financière entraînant une incidence budgétaire, Mme le maire fait lecture des propositions de la commission finance pour le budget primitif 2015.

⇒ Section d'investissement :

- Recettes : 179 638.14 €
- Dépenses : 179 436.51 €

⇒ Section de fonctionnement :

- Recettes : 762 698.12 €
- Dépenses : 629 159.63 €

Le budget primitif 2015 est approuvé dans son intégralité à l'unanimité.

VII – CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES :

Afin de faciliter la transmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et des documents budgétaires en Préfecture; Nous souhaiterions passer une convention de dématérialisation pour gagner du temps et faire des économies.

En effet, aujourd'hui tous nos actes transmis par voie postale, sont visés et récupérés plusieurs jours après.

La télétransmission par voie de dématérialisation permettra notamment de réduire ce délai de réception et de traitement car tous ces actes seront exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'Etat.

Nous avons contacté deux organismes habilités par le ministère de l'intérieur et avons reçu deux devis. Les cotisations sont calculées en fonction du nombre d'habitants, pour la commune de Faverolles et ses budgets annexe, la cotisation annuelle s'élève à 200 €.

La première année s'y ajoutera la somme de 700 € pour ; la mise en place du service, l'installation et le paramétrage d'un logiciel, une formation pour les utilisateurs (2 personnes) et un certificat électroniques d'utilisation imposée par le Ministère de l'Intérieur pour garantir la sécurité des collectivités émettrices

Vote oui à l'unanimité.

VIII – POINTS SUR LE PERSONNEL :

Nous avons un agent du service technique en arrêt maladie jusqu'au 6 avril qui risque d'être prolongé.

Nous avons pris contact avec l'association GRACES pour un recrutement en contrat emploi/avenir au cas où l'agent serait indisponible plusieurs mois.

IX – QUESTIONS DIVERSES :

Mme le Maire indique la demande du propriétaire du café « chez Flo » portant sur l'autorisation d'installer sur le trottoir trois tables, avec pose temporaire d'un gazon artificiel.

Il est remarqué qu'il faut sans doute une autorisation spéciale puisque cette route est départementale, qu'en outre, pour des raisons de sécurité, le passage d'un fauteuil roulant ou d'une poussette doit être respecté ainsi que la visibilité souvent limitée par le panneau d'affichage du menu.

Une lettre va lui être adressée, rappelant ces contraintes réglementaires ainsi que la nécessité d'une assurance spéciale.

Une taxe d'occupation du domaine public ne serait toutefois pas envisagée, eu égard à la durée d'utilisation et à la modicité de la somme en cause.

TOUR DE TABLE :

Mme le maire : suite à la création du 4^{ième} adjoint, les commissions seront remaniées. Une réunion avec les commissions enfance/jeunesse et travaux est prévue le 8 avril 2015 à 20h pour étudier l'aménagement de l'ancienne cantine et du terrain avoisinant.

Fin de séance à 0h